Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260212-2026_02_05-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 février 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS
****

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents : 13
Votants : 14
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi douze février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le douze février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

Etaient présents : AUTRAN Thierry - DRUGEON Marie Christine – GAUCHER Aline - HUGUEL Yves - JÉHANNO Stéphane - LEBEDEFF William - LE CARS Yannick – MANHÈS Christine – MONNIER Régis - PANHALEUX Firmin - POSSÉMÉ André - PIQUET Joseline

Absents excusés : Brohan Paul

Absent non excusé : NEVOUX Claude

Pouvoir : BROHAN Paul à Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : MANHÈS Christine

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Date d'affichage en mairie : le 18 février 2026

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 18 février 2026

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

2026-02-05_Appel à contribution financière en faveur de Questembert communauté

Le Maire rappelle que la commune est sollicitée pour participer financièrement au renouvellement, pour l'année 2026, de la convention d'objectifs et de moyens conclue avec Questembert Communauté dans le cadre de la politique culturelle et de l'éducation artistique et culturelle.

Cette convention permet de soutenir des actions prioritaires en direction :

- des enfants et des jeunes,
- des habitants des communes rurales,

notamment à travers les festivals de territoire (Festi'mômes, La Petite Tournée), le Salon du livre jeunesse, les dispositifs scolaires (chèque livre, rencontres d'auteurs) ainsi que l'offre de spectacle vivant.

Pour l'année 2026, il est proposé une contribution communale fixée à 2 € par habitant, comptabilisée comme une subvention de fonctionnement à un organisme public.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la participation financière de la commune au titre de l'année 2026 pour un montant de 1 538€ (soit 769 habitants X 2€).

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

Le Secrétaire de séance
C. MANHES

Fait et délibéré en séance publique,
les jours, mois et an ci-dessus,
Le Maire,

D.BONNE

MAIRIE DE SAINT-GRAVE - 56 (Morbihan)